



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 58425

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le projet de la mise en oeuvre d'une taxe sur la téléphonie mobile. En effet, a été annoncée l'instauration d'une taxe pour tous les opérateurs mobiles d'un montant de 1 000 euros et concernant les quelque 50 000 antennes-relais implantées sur le territoire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître dans quel délai cette taxe sera instaurée, qui vise à compenser la suppression de la taxe professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58425

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8687

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)